

Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mars 2005 à 17h30 au 6045, boul. Monk

Présences :

- Madame Line Hamel, conseillère du district Louis-Cyr et présidente du comité consultatif d'urbanisme
- Monsieur Robert Bousquet, conseiller du district Émard, membre suppléant
- Monsieur Guy Giasson, membre régulier
- Monsieur Pierre Fréchette, membre régulier
- Monsieur Yves Rouleau, membre régulier

Fonctionnaires municipaux :

- Madame Nancy Shoiry, chef de division, Aménagement urbain et services aux entreprises
- Madame Lucie Proulx, conseillère en aménagement, Aménagement urbain et services aux entreprises
- Monsieur Sylvain Villeneuve, conseiller en aménagement, Aménagement urbain et services aux entreprises
- Monsieur Stéphane Bernaquez, conseiller en aménagement, Aménagement urbain et services aux entreprises
- Madame Diane Garand, secrétaire-recherchiste, Affaires publiques et greffe, agit à titre de secrétaire

Était également présent :

- Monsieur Yvon Bousquet, attaché politique de monsieur Robert Bousquet.

Absences :

- Madame Caroline Tanguay, membre régulier
- Madame Rosaria Donati, membre régulier

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Madame Line Hamel, présidente du comité consultatif d'urbanisme, ouvre la réunion à 17h30 en souhaitant la bienvenue aux membres. Elle annonce qu'une présentation sera faite sur le futur Centre universitaire de santé McGill par divers

intervenants au dossier.

3. POINT D'INFORMATION : PRÉSENTATION DU PROJET D'IMPLANTATION POUR LE CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL (CUSM) –

Présentation du dossier : Monsieur Sylvain Villeneuve, conseiller en aménagement, Aménagement urbain et services aux entreprises

Interventions du requérant : Les invités sont Messieurs Jean Dufresne du CUSM, Claude Létourneau, architecte Lemay et associés, Daniel Robert du ministère des Transports, Pierre Major du CUSM, Didier Bourrellis, ingénieur Dessau Soprin inc. et Pascale Boutin de Daniel Arbour et associés.

Description du projet : Le projet est soumis au CCU du Sud-Ouest afin d'obtenir un avis sur ce projet d'envergure qui s'inscrit à l'intérieur des limites des arrondissement Cote des Neiges Notre-Dame de Grace et Westmount et qui a un impact important sur l'arrondissement du Sud-Ouest. Une première présentation au CCU a eu lieu le 7 février 2005 sur le concept d'implantation et une seconde plus détaillée portant sur l'architecture et la problématique des accès le 7 mars 2005.

Une maquette illustrant le projet est présentée afin de faciliter la compréhension du projet et favoriser la compréhension de son évolution.

M Didier Bourrellis, ingénieur en circulation présente le rapport intermédiaire concernant l'accessibilité et l'impact sur la circulation du projet sur les secteurs environnants. Suite à une révision de l'ensemble des interventions sur le réseau routier supérieur, Monsieur Bourrellis présente la nouvelle proposition d'accès dans l'axe de la rue Saint-Rémi. Toutefois, cette proposition n'est pas validée par les différents niveaux de services mais constitue selon les représentants du CUSM

une proposition réalisable. Monsieur Claude Létourneau architecte présente une révision de l'ensemble du projet architectural.

Commentaires des membres : Les membres ont apprécié la présentation de la maquette ce qui a facilité la compréhension du concept d'aménagement.

Toutefois, ils notent qu'aucune modification importante n'a été apportée à l'implantation et à la volumétrie du projet particulièrement pour les bâtiments de recherche en front sur la rue Saint-Jacques.

Les membres du Comité s'interrogent encore une fois quant aux accès sur le site. Ils craignent des engorgements de circulation autour du site malgré les modifications qui seront faites sur les voies d'accès. Les membres demandent une entrée sur la rue Saint-Jacques pour tous les types d'utilisateurs afin de desservir adéquatement les résidents du Sud-Ouest. De plus, ils estiment que le projet du CUSM aura un impact important et positif pour le Sud-Ouest. Ils se préoccupent des impacts d'un tel projet et ils espèrent que les contraintes engendrées sur le milieu environnant ont été considérées.

Analyse de la direction:

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande que le projet prenne en compte les éléments suivants de manière à répondre aux préoccupations de l'arrondissement et à respecter les enjeux pour le Sud-Ouest :

Accès au site:

Les préoccupations portent sur les accès et les aménagements projetés pour les piétons, les automobilistes et les cyclistes en provenance de la partie sud par rapport au site.

La nouvelle proposition de localiser l'accès (employés et services) par la rue Saint-Jacques dans l'axe de la rue Saint-Rémi constitue une amélioration par rapport à l'accès par le Sud-Ouest. Toutefois, il devra être pris en compte dans la conception des aménagements des préoccupations suivantes afin de minimiser les impacts négatifs :

- Prévoir des aménagements sécuritaires pour les piétons – par exemples : feux piétonniers avec décompte, aire de refuge, marquage au sol ;
- Minimiser l'impact du déblai généré par le nouvel accès dans l'axe de la rue Saint-Rémi par l'aménagement de plantations et de talus favorisant la végétation.
- Diminuer l'impact des murs de soutènement par l'utilisation d'éléments végétaux ;
 - o L'accès véhiculaire dédié aux véhicules de services et aux employés par la rue Saint-Jacques devra également inclure un accès sécuritaire dédié aux piétons ;

Nous sommes toutefois préoccupés de la pérennité de l'accès dédié, sa modification pouvant avoir un impact considérable sur le réseau local. Par une augmentation du volume de circulation sur le réseau local.

- Concernant l'aménagement des escaliers dans le talus, favoriser leur intégration par un tracé tenant compte de la topographie et s'assurant de leurs fonctionnalités tout au long de l'année ;
- Considérant les aménagements cyclables prévoir des liens au site en tenant compte des tronçons existants et projetés.

Circulation et stationnement :

Considérant l'impact de la requalification d'un espace urbain aussi important, il est primordial de revoir le caractère de la rue Saint-Jacques aux abords du site. Son réaménagement devra lui conférer un caractère plus convivial par sa transformation en boulevard urbain avec des plantations et des trottoirs de grandes dimensions.

Dans le secteur à proximité de l'entrée du stationnement sur la rue Saint-Jacques, il faudra proposer des mesures afin de contrer le débordement du stationnement sur les rues avoisinantes.

Afin de minimiser la circulation des véhicules lourds pendant les travaux de décontamination et de construction sur le réseau local de l'arrondissement Sud-Ouest, il est demandé d'utiliser la propriété du MTQ ancienne emprise de la rue Pullman ;

- En ce sens, élaborer et rendre publique un plan de circulation des véhicules lourds durant les travaux ayant pour but de minimiser l'impact de la circulation sur le milieu résidentiel.

Traitement architectural

Les préoccupations des membres du CCU portent sur l'amélioration des interfaces avec l'arrondissement Sud-Ouest ;

- Pour les bâtiments de recherche en bordure de la rue Saint-Jacques, éviter l'utilisation de parements réfléchissants du côté Sud du site et ce afin de contrer l'effet d'éblouissement ;
- Prévoir un traitement architectural ayant pour but d'éviter une élévation continue sur la rue Saint-Jacques et mettre en valeur le concept de base des pavillons pour les bâtiments de recherche ;
- Tenir compte dans la conception des façades des contraintes posées par rapport aux vents ;
- Pour renforcer l'axe de la rue Saint-Rémi il serait intéressant de revoir, le traitement architectural afin d'y intégrer des percées visuelles vers le Nord. En ce sens, déposer une simulation 3D qui illustre l'impact visuel des bâtiments à l'intersection des rues Saint-Rémi et Saint-Jacques ;
- Prévoir un traitement architectural du mur de soutènement longeant la rue Saint-Jacques ;
- En ce qui concerne l'implantation des bâtiments de recherche en bordure de la bretelle de l'autoroute, déposer un document établissant les courbes de niveaux actuelles et projetées ;
- En ce qui a trait à l'aménagement du talus dans la partie Est du site, minimiser le déblai et prévoir des plantations dans le talus ;
- Prévoir un traitement architectural de qualité concernant l'accès véhiculaire en bordure de la rue Saint-Jacques ;

- Il est demandé de s'assurer que soit maintenue la qualité des aménagements et de l'architecture tout au cours de la réalisation du projet ;

Recommandation :

À la séance du 7 février 2005, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont exprimé leur accord avec les recommandations de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Il faut prendre en considération que le site pose des contraintes d'accessibilité véhiculaire au site par la topographie et ce principalement le long de la rue Saint-Jacques. De plus, la falaise est une composante importante du paysage dans ce secteur, elle devrait être mise en valeur par une renaturalisation tout en minimisant, dans la préparation d'un plan concept, l'impact des murs de soutènement par des solutions innovatrices en tenant compte du nivellement et de la plantation proposée.

Les membres insistent sur le fait qu'il est primordial d'avoir une entrée du côté de la rue Saint-Jacques pour les gens du Sud-Ouest. Les membres anticipent une congestion de la circulation autour du site de même que des effets négatifs d'un débordement sur le réseau routier du secteur.

Considérant que ce projet d'envergure aura un impact majeur sur la population du Sud-Ouest, le Comité demande à ce qu'une présentation du projet soit faite aux citoyens.

En conclusion, les membres sont d'avis que le projet devrait être bonifié suivant les commentaires du CCU afin de s'assurer que les points énumérés ci haut ont été considérés.

Line Hamel, présidente

Diane Garand, secrétaire